



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **17 septembre 2024**

Nombre de Présents : 12 Nombre de Votants : 14 Nombre de Procurations : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Tubersent (Pas de Calais), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur DERGREVE Hubert, Maire.

Étaient présents : MM DEGREVE Hubert, LAMOUR Romain, PIGNEL David, BOTIN Hugues, DUMONT Sylvia, HENRY Gauthier, THERIER Lisiane, VIVIEN Christelle, DACHICOURT Simon, DOUCHET Florine, CALON Joël, ROUTIER Christophe.

Étaient absents excusés : MM CHEVALIER Bruno (procuration à M. LAMOUR Romain), PETIT Ian (procuration à Mme THERIER Lisiane)

Étaient absent non excusé : M. DELAPORTE Marc

M. David PIGNEL a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2024**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal.

Rectification d'une erreur concernant la délibération sur la réalisation des travaux du mur de soutènement rue de Courteville. Le vote est de 8 « pour », 3 « abstention » et 2 « contre »

Il est également demandé de préciser les absents excusés et non excusés sur les prochains procès-verbaux

✓ **Approbation de l'ordre du jour de la séance ;**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour comme suit :

1. Remboursement de l'assurance communale Groupama
2. Redevance d'occupation du domaine public par Enedis
3. Redevance d'occupation du domaine public par GRT Gaz
4. Délibération sur les dépenses à imputer à l'article 623 « fêtes et cérémonies »
5. Avenant n°3 à la convention entre la commune de Tubersent et la CA2BM concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme
6. Travaux de voirie 2025 – demandes de subventions
7. Questions diverses
 - Communication du Maire
 - Distributeur à pain
 - Elaboration du document unique par le centre de gestion du Pas-de-Calais
 - Mise en place d'un composteur par la CA2BM dans la cour de l'école (projet scolaire)
 - Coupe de haie
 - Point sur les festivités de fin d'année

Vote : Pour 14

Contre 0

Absention 0

1- Remboursement GROUPAMA

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver les remboursements de l'assurance communale GROUPAMA pour les sinistres suivants :

- Vol du Ford Transit : 6 772.00 €
- Vol d'outils dans l'atelier communal : 833.06 €
- Remboursement au pro rata temporis de l'assurance annuelle du Ford Transit : 252.63 €

Vote : Pour 14

Contre 0

Absention 0

2- Redevance d'occupation du domaine public par Enedis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la redevance due par Enedis pour l'année 2024 est fixée à 239 € (deux cent trente-neuf euros) au titre de l'occupation du domaine public communal et à 48€ (quarante-huit euros) au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ces redevances au titre de l'année 2024.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci propose de passer au vote.

Vote : Pour 14

Contre 0

Absention 0

3- Redevance d'occupation du domaine public par GRT Gaz

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la redevance due par GRT Gaz pour l'année 2023 est fixée à 149 € (cent quarante-neuf euros) au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette redevance au titre de l'année 2023.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci propose de passer au vote.

Vote : Pour 14

Contre 0

Absention 0

4- Dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et cérémonies ». Il propose les dépenses suivantes :

- Les frais liés à l'organisation du Repas annuel des Aînés et du colis des Aînés;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- Les frais liés aux cérémonies officielles, inaugurations, commémorations et Fêtes Nationales ;
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux dans le cadre de l'action municipale (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures).
- Les frais liés aux manifestations organisées à l'occasion de la venue de personnalités ;
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux événements ci-dessus énumérés ;
- Les frais liés aux manifestations suivantes : courses aux œufs de Pâques, Marche Tubersentoise, Parcours du cœur, Saint-Nicolas, festivités de Noël

Vote : Pour 14

Contre 0

Absention 0

5- Avenant n°3 à la convention entre la commune de Tubersent et la CA2BM concernant l’instruction des autorisations d’urbanisme.

Monsieur le Maire donne lecture à l’Assemblée de l’avenant n° 3 à la convention entre la commune de Tubersent et la CA2BM concernant l’instruction des autorisations d’urbanisme.

Cet avenant a pour objet d’apporter des précisions sur l’accompagnement de la CA2BM dans les missions liées à la police de la publicité et à l’instruction des autorisations du droit du sol auprès des communes adhérentes au service commun ADS/Publicité

Vote : Pour 13

Contre 0

Absention 1 (M. Gauthier HENRY)

6- Travaux de voirie 2025 – demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de voirie envisagés pour l’année 2025 rue de Longvilliers et chemin des Prés et donne lecture du devis estimatif fourni par Leroy TP d’un montant de 99 688.50 € HT. Il demande au conseil municipal d’approuver ces travaux et de l’autoriser à demander les subventions selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTION	MONTANT HT	%
Travaux de voirie rue de Longvilliers	65 185,00 €	FARDA	15 000,00 €	15,04
		DETR	19 937,70 €	20,00
Travaux de voirie Chemin des Prés	34 503,50 €	FONDS DE CONCOURS	10 000,00 €	10,03
		SOUS TOTAL	44 937,70 €	45,07
		FONDS PROPRES	54 750,80 €	54,93
TOTAL HT	99 688,50 €	TOTAL HT	99 688,50 €	100

Vote : Pour 14

Contre 0

Absention 0

7- Questions diverses

- Suite au vol avec effraction de l’atelier communal, la commune a dû remplacer les biens volés ou détériorés :
 - Un camion Citroën Jumper (20 000 € HT)
 - Divers petits outillages
 - Une porte sécurisée (en commande 2 000 € HT)
- Le département a effectué des travaux entre Courteville et Tubersent à savoir l’arasement des banquettes et le nettoyage et refaçonnage des noues existantes
- Le personnel du centre de gestion du Pas-de-Calais a visité les bâtiments communaux et s’est entretenu avec les agents communaux afin d’élaborer le Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels. Il devrait être terminé et présenté à la prochaine réunion de conseil.
- Une coupe de haie est nécessaire derrière le modulaire. Un devis a été demandé auprès de l’entreprise Bruno Martel
- Un composteur a été installé dans la cour de l’école par la CA2BM en collaboration avec les écoles pour un projet scolaire. Le conseil municipal craint que cela ne soit pas très hygiénique et que le composteur attire les rats. Il demande à Monsieur le Maire d’envoyer un courrier à la CA2BM pour qu’il installe un composteur hermétique et leur rappeler que la commune doit être avertie au préalable pour toute installation sur le domaine communal réalisée par l’éducation nationale.

- La couverture du risque incendie va être étendue rue de Zelucq, suite à l'ouverture d'un salon de coiffure, par l'installation d'un poteau incendie.
- Festivités de fin d'année : la commission des fêtes se réunira le 7 octobre 2024 à 18h30 afin de discuter des fêtes de fin d'année. Il serait judicieux d'inviter l'ACT (club de foot) à cette réunion pour le marché de Noël
- Une plateforme d'apport des déchets verts va être implantée sur la commune. Les travaux débuteront le 15 octobre 2024 pour une durée de 2 mois. Les horaires seront de 8h à 18h l'hiver et de 8h à 17 l'été (fermée le samedi après-midi et le dimanche)
- Madame Thérier demande si l'ordinateur portable pour l'école a été réceptionné. Monsieur le Maire répond que l'ordinateur a été remis à Madame Paquentin cet été.
- Il est demandé qui gère le contrat de gaz dans le lotissement. Voir GRT Gaz
- Monsieur Botin demande à ce que les agents communaux chargés de la cantine reçoivent une formation en hygiène en restauration collective. La demande sera faite auprès du CNFPT, centre de formation auquel la mairie est affiliée pour ses agents

Séance levée à 21h20

TABLEAU DE PRESENCE

NOM-PRENOM	SIGNATURE
M.DEGREVE Hubert	X
M. LAMOUR Romain	X
M. PIGNEL David	X
M. CHEVALIER Bruno	Procuration à Romain Lamour
M. BOTIN Hugues	x
Mme DUMONT Sylvia	x
M. HENRY Gauthier	x
M. PETIT Ian	Procuration à Lisiane Therier
Mme THERIER Lisiane	x
Mme VIVIEN Christelle	x
M. DACHICOURT Simon	x
Mme DOUCHET Florine	x
M. DELAPORTE Marc	Absent non excusé
M. CALON Joël	x
M. ROUTIER Christophe	x